

vateurs, adversaires forcenés de ses loix & de son antique constitution! L'auteur de cette *Réponse* déploie contre eux tout le zèle que son patriotisme lui inspire, & les menace avec raison de l'indignation publique. Il regarde comme les vrais ennemis de la Belgique, *ceux qui veulent innover à tort & à travers, sans respect pour les loix, ni même pour la volonté générale.* (a)



* Première
adresse,
15 juillet,
p. 470.

Deuxième adresse à la Collace de Gand *. 1790.
in-8vo. 46 pag.

IL n'est pas possible de porter un jugement plus solide, plus juste, plus digne d'un vrai patriote sur les défaites prétentions de la Collace de Gand; mais en même tems l'auteur parle à tout propos du *Projet d'organisation* que les Etats de Flandre, dans un moment de précipitation & de distraction, ont *communiqué*, pour me servir de son expression, aux divers départemens de la province: démarche dont ils ont eu bien sujet de se repentir, & dont ils se sont repentis en effet. L'auteur ne peut ignorer ce repentir; il

(a) Diroit-on que ces expressions, qui paroissent si sages & si bien compassées, ont inspiré des inquiétudes aux bons citoyens? „ Il falloit, disent-ils, „ s'arrêter après ces mots *ceux qui veulent innover*; „ pourquoi ajouter à *tort & à travers*. Dès qu'il est „ permis *d'innover*, jamais on n'arrêtera les novateurs „ par le reproche *du tort & du travers* ... Et puis le *respect des loix*, que cela signifie-t-il? Peut-on faire de nouvelles loix, sans déroger aux anciennes? Et alors que devient le *respect des loix*? .. Et la *volonté générale*, n'est-elle donc pas encore manifestée par la révolution même, par le serment prêté aux Etats &c.?... Il faut convenir qu'il y a là bien de l'obscurité.